

Séance du Conseil de Ville du 24 juin 2024
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
 (art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement du postulat

4.01/24

« Collecte mobile des déchets pour, entre autres, faciliter la vie de celles et ceux qui n'ont pas de voiture »

Auteur	Ali Iskander, PS		
But visé	Evaluer la possibilité et l'utilité de compléter le mode de collecte des déchets afin d'avoir une offre élargie pour faciliter la gestion des déchets à celles et ceux qui ne peuvent se rendre dans la déchetterie principale en étudiant deux solutions : une déchèterie mobile et une collecte à domicile.		
Préavis du Conseil communal	Accepté	Refusé	
Motifs	<p>Le SEOD a étudié et présenté un concept modulaire globale de gestion intercommunale des déchets valorisables. Le Conseil de Ville lors de sa séance du 28 février 2022 a validé l'adhésion au concept de gestion et de valorisation des déchets (CCV). Ce concept modulable permettait aux communes de choisir entre deux variantes pour la gestion des fractions encombrantes. La variante 3A (DEC+) permettait une collecte ponctuelle dans la commune alors que la variante 3B (CCV) était l'adhésion au centre de collecte et de valorisation des déchets. Il n'était pas possible de choisir les deux variantes.</p> <p>Collecte à domicile : état des réflexions en cours</p> <p>Lors de la consultation préliminaire du SEOD, le Conseil communal avait retenu la variante CCV pour la gestion des fractions encombrantes avec la proposition d'un service à domicile sur appel afin de compléter l'offre, ce qui avait été dit dans le message adressé au Conseil de Ville. Ce dernier a été approuvé sous cette forme.</p> <p>Dans le cadre du projet du SEOD, une étude concernant la collecte des déchets à domicile pour les personnes qui n'ont pas la possibilité d'amener leurs déchets à la future déchetterie et aux écopoints est en cours de réalisation. Cette dernière permettra de proposer un concept de collecte à domicile aux communes intéressées. Par conséquent, le Conseil communal estime qu'il faut attendre les études en cours du SEOD concernant la collecte des déchets à domicile et ses modalités de mise en œuvre, et donc que le lancement d'une autre étude à l'échelle communale n'est pas nécessaire.</p> <p>Déchetterie mobile : la solution alternative sur appel est à privilégier</p> <p>Concernant l'idée d'une déchetterie mobile, le Conseil communal estime qu'il faut rester dans le cadre du concept élaboré par le SEOD et dont l'adhésion au CCV a été validée par le Conseil de Ville en 2022. Pour rappel, lors de la mise en service de la déchetterie, des points de collecte de proximité, soit les écopoints actuels, continueront d'être en fonction et seront au besoin développés. Il existe donc déjà actuellement des services de proximité pour les fractions de base qui resteront en place.</p> <p>En conclusion, le Conseil communal estime que les études demandées ont déjà en partie été réalisées ou sont en cours, et qu'il faut laisser le SEOD les poursuivre et les affiner dans le cadre du concept du CCV validé par le Conseil de Ville. Il propose donc d'accepter le postulat qui est déjà pris en compte et en voie de réalisation.</p>		